

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 novembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 23 novembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 77

**Etaient présents : 59 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS – Bruno BLAIN (suppléant) – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX – Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 24**

Alain NICOLAS - Éric RICHARD - Sébastien ROUSTAN - Sylvie GARNERO - Christian THIRIOT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Monique BALDUCHI - Mathieu ANDRE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Muriel BREDY - Gérard PEZ

**Excusés ayant donné pouvoir : 18**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - Gines ACHAT a donné pouvoir à Martial BONNEFOY – Juliette HAÏM a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Pascale ROCHAS a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Serge ROUX a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage**

Rapporteur : Christian CORNILLAC

**Déchets**

**214-2022 Acquisition d'un engin mobile de compaction et de déplacement de bennes ouvertes en déchèterie et au quai de transfert**

**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 en date du 25 octobre 2022 ;

**Considérant** la nécessité d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'augmenter la sécurité sur les sites suite aux préconisations du Centre de gestion de la Drôme et de la CARSAT ;

**Considérant** le besoin d'être un acteur du développement durable, soucieux de l'environnement en optimisant le chargement des bennes et en réduisant leurs rotations ;

**Considérant** une hausse inévitable des coûts de transport par l'ensemble de nos prestataires ;

**Considérant** l'acquisition d'un engin mobile de compaction et de déplacement de bennes ouvertes en déchèterie et au quai de transfert utile pour compacter tous types de déchets et réduire la rotation des bennes de 40 à 70 % selon le type de déchets ;

**Considérant** qu'une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et diffusée sur le Profil acheteur et le Dauphiné Libéré Ed.07-26 pour une remise des plis le 19 octobre 2022 à 18h00 au plus tard ;

**Considérant** que les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 9 novembre 2022 à 10h00 afin de procéder au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse des offres et des critères énoncés à l'article 7.2 du règlement de la consultation ;

**Considérant** la proposition d'attribuer le marché au candidat PACKMAT SYSTEM SAS - 18 Rue du Chêne Sec - ZA des Guinottes II - 70400 HERICOURT pour un coût global, option incluse de 101 540 € HT ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER**, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du marché à la PACKMAT SYSTEM SAS pour un montant de 101 540 € HT ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette acquisition ;

**D'AUTORISER** le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 08/12/2022

Mise en ligne le : 08/12/2022

Ampliation à :